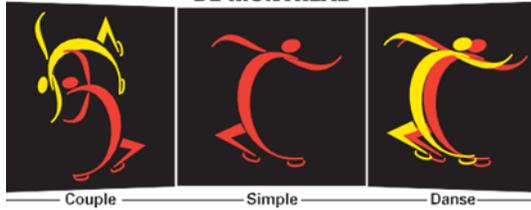


REGROUPEMENT ÉLITE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONTRÉAL



POLITIQUE D'ADMISSION

Critères d'admissibilité au REPAM

Notez que les athlètes identifiés APPRENTI doivent remplir les critères spécifiques et techniques de niveau ESPOIR avant leur entrée dans le programme Sport-études en 1^{re} secondaire et ce, même s'ils n'ont pas encore atteint leurs 12 ans.

Les athlètes identifiés qui répondent aux exigences de l'établissement d'enseignement et du REPAM sont appelés apprentis-athlètes (primaire) ou élèves-athlètes (secondaire, collégial ou universitaire).

L'élève-athlète doit être :

- ✓ Identifié de niveau « Espoir », « Relève », « Élite » ou « Excellence » par la Fédération sportive reconnue OU Identifié Apprenti-athlète par la Fédération sportive reconnue
- ✓ Un élève athlète en voie d'être identifié peut parfois être considéré par le REPAM comme un partenaire d'entraînement; (voir liste de priorisation)
- ✓ Affilié à sa Fédération sportive reconnue dans un club.

Priorisation

Le REPAM sélectionnera les patineurs dans ces programmes selon les priorités suivantes:

1. P1- Athlète identifié Espoir, Relève, Élite ou Excellence
2. P2- Athlète identifié Apprenti-athlète
3. P3*- Athlète collégial ou universitaire non-identifié par Patinage Québec qui participe à des compétitions dans les catégories Voie d'accès au Podium[1] (sur les blocs avant 13 heures uniquement)
4. P4* - Athlète non-identifié par Patinage Québec qui participe à des compétitions dans les catégories Voie d'accès au Podium[2]. Le ratio d'athlète non-identifié doit être inférieur à 25% en tout temps (Exemple s'il y a 20 athlètes dans le groupe, un maximum de 5 athlètes non-identifié peut être admis)
5. P5* - Athlète non-identifié par Patinage Québec de nouveau primaire qui démontre un potentiel à long terme et une possibilité d'intégrer la Voie d'accès au podium dans la prochaine saison de compétition. Le ratio d'athlète non-identifié doit être inférieur à 25% en tout temps (Exemple s'il y a 16 athlètes dans le groupe, un maximum de 4 athlètes non-identifié peut être admis)

Les athlètes de priorités P3, P4, P5 doivent soumettre une demande écrite par courriel à aj@iceacademyofmontreal.com leur admission sera évaluée par l'équipe d'entraîneur-chef du programme. Une audition pourrait être exigée. Une décision sera rendue dans les 30 jours suivants leur demande. Les demandes seront évaluées selon ces critères:

- La motivation
- Le potentiel à long terme

- Les compétences/ Niveau
- La personnalité

[1] *Catégorie Sans-limites à Senior*

[2] *Catégorie Sans-limites à Senior*